



Règlement du Concours

« *Guinée Startup Challenge* »

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR ET OBJET DU CONCOURS

L'Incubateur Ose Ton Emploi créé pour apporter une solution concrète et innovante à la problématique d'emploi jeune est une ONG autorisée par le certificat N°0077/MATD/CAB/SERPROMA/2018 du 13 février 2018, dont le siège social est situé au Quartier Hamdallaye II, Commune de Ratoma (ci-après l'«Organisateur »).

L'Incubateur Ose Ton Emploi avec le soutien de ses partenaires (ci-après les « Partenaires »), organise un concours intitulé « Guinée Startup Challenge » (Le « Concours ») qui a pour objectif de :

- Décloisonner et créer des liens entre le monde académique et l'écosystème entrepreneurial de la Guinée pour faire émerger des projets d'entreprises innovantes chez les jeunes étudiants, créer des emplois par l'entrepreneuriat et lutter contre le chômage, l'immigration irrégulière etc.
- Offrir aux start-ups comme aux étudiants des perspectives, les stimuler à l'innovation et à la création d'entreprises de valeur et porteuses de fort potentiel.

L'Organisateur met à disposition un courriel pour toute demande de renseignements ou toute inscription infos@guineestartupchallenge.com et à partir du site www.guineestartupchallenge.com

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve, par les personnes y prenant part (les « Candidats »), du présent règlement dans son intégralité (le « Règlement »), des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des règlements des universités partenaires applicables aux étudiants y participant. Le Règlement s'applique par conséquent à toute personne participant au Concours.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

2.1 Eligibilité des candidats à la participation au concours

La participation au Concours est gratuite et ouverte à tous les étudiants résident en Guinée. Les candidats peuvent se présenter individuellement ou en groupe de 2 à 3 personnes maximum. Les candidatures collectives doivent être constituées et portées majoritairement par des étudiants. Ils devront désigner un membre de l'équipe en charge des relations avec l'Organisateur. La présence physique d'au moins un participant par équipe en permanence pour les formations et sur le lieu du Concours est obligatoire.

Restriction : Les salariés, les membres de l'équipe de l'organisateur, des structures partenaires et les personnes ayant été impliquées dans l'élaboration de ce jeu concours et la désignation des gagnants ne sont pas autorisés à participer au présent jeu concours.

Sont autorisés à participer à ce concours : les étudiants en situation de classe, les jeunes en cours de soutenance et les jeunes diplômés en 2018.

Les candidatures des étudiants en fin de cycle et des étudiantes (Jeunes filles) sont fortement encouragées.

La participation au concours emporte adhésion et acceptation sans condition ni réserve du présent règlement.

2.2 Modalité d'inscription

Pour s'inscrire au concours, les candidats Eligibles devront remplir en ligne le formulaire d'inscription accessible sur le site <https://www.guineestartupchallenge.com>.

L'Organisateur accusera réception des inscriptions au concours par courrier électronique à l'adresse mail candidature@guineestartupchallenge.com.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription incomplète.

ARTICLE 3 : CALENDRIER ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Le Concours se déroulera comme suit :

Du 21 Janvier au 10 Février 2019 à minuit : Lancement du concours et inscription au challenge

L'ensemble des candidats sont invités à participer au concours en déposant leurs candidatures sur le site en ligne dédié (<https://www.guineestartupchallenge.com>). Tout projet déposé au-delà du 10/02/2019 à minuit ne sera plus pris en compte.

Lors de leur inscription, les équipes renseigneront les informations indiquées sur le dossier de candidature accessible à l'adresse suivante : <https://www.guineestartupchallenge.com>. Le site centralise toutes les informations utiles aux participants ainsi que le formulaire de participation à compléter directement en ligne pour participer.

A l'envoi de la candidature, un accusé de réception de la candidature sera envoyé. Pendant toute la phase d'appel à candidature, une cellule dédiée sera disponible pour répondre aux questions des participants.

Les points disqualifiant seront notamment :

- Le dossier incomplet (toutes les rubriques du formulaire de candidature en ligne doivent être complétées)
- Le dossier soumis hors délai (au-delà du 27/01/2019 à minuit)
- Les équipes sont majoritairement constituées de personnes qui ne sont pas des étudiants
- Le candidat ou un membre de l'équipe candidate est une personne salariée ou membre de l'équipe de l'organisateur, des structures partenaires ou des personnes ayant été impliquées dans l'élaboration de ce jeu concours et la désignation des gagnants

Du 11/02/2019 au 17/02/2019 : Sélection des candidatures et publication de la liste

Un jury composé des entrepreneurs, des experts de l'organisateur et de ses partenaires, sélectionne les candidatures les plus pertinentes parmi toutes les candidatures reçues lors de la phase de dépôt des candidatures. La liste des candidats sélectionnés sera publiée par affichage dans les universités partenaires et les équipes retenues seront informées dans les meilleurs délais.

Au total 300 candidats seront sélectionnés pour bénéficier de la formation et des autres activités.

Du 18 au 24/02/2019 : Ateliers dit « Bootcamps » et dépôt du business model

Les candidats retenus participeront à un Bootcamp dédié à l'élaboration du business model canvas de leurs projets, des séances de pratique et des périodes d'échanges sur la thématique avec l'aide des formateurs et personnes ressources.

Au terme de ce Bootcamp, les candidats auront **deux semaines** pour finaliser et déposer leurs business model à l'adresse suivante : candidature@guineestartupchallenge.com. Le document sera renommé ainsi : **Nom de l'université-nom du projet**

Du 25/02/2019 au 21/03/2019 : Appel à idée innovante, inscription et sélection des candidats

Les 300 candidats retenus lors de la première sélection et ayant participé au Bootcamp seront invités à déposer leur Business model canvas. Un jury composé des entrepreneurs, des experts de l'organisateur et de ses partenaires, sélectionne les candidatures les plus pertinentes parmi toutes les candidatures reçues. 75 candidats seront retenus à cette étape. Les équipes sélectionnées en seront officiellement informées dans les plus brefs délais.

Du 22/03/2019 au 03/05/2019 : Ateliers dit « Bootcamps » et compétition « Startup Challenge »

Les 75 candidats retenus bénéficieront d'une formation et d'un coaching sur le business plan simplifié et le pitch.

Les candidats présentent aux membres du jury leur projet approfondi sous la forme d'une présentation orale avec support slides. Le jury sélectionnera les 15 projets finalistes en raison de 5 par université. Chaque candidat aura droit à 5 minutes de présentation et 5 minutes de questions/réponses avec le jury. Les équipes sélectionnées en seront informées dès le jour de la soutenance.

Le 04 Mai 2019 : Compétition finale « Startup Challenge »

Les 15 finalistes seront en compétition sous la forme d'une présentation orale avec support slides. Chaque candidat aura droit à 5 minutes de présentation et 5 minutes de questions/réponses avec le jury.

ARTICLES 4 : CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection des candidats varient suivants les étapes du processus. Il y aura 4 niveaux de sélection :

- La sélection des 300 candidats bénéficiaires du concours ;
- La sélection des 75 participants après la première formation ;
- La sélection des 15 candidats finalistes à l'issue des premières compétitions ;
- La sélection des 5 lauréats du challenge.

Critères		Phases de sélection			
		300	75	15	5
Profil et compétences du postulant	Le jury vérifiera en premier lieu si le postulant ou la majorité des membres de l'équipe sont des étudiants d'une université partenaire, leurs formations, compétences, disponibilités et motivation à participer au concours. En se basant sur le profil du postulant, son vécu raconté dans le formulaire, est-ce que cette personne a la capacité de conduire son projet vers le haut ?	X	X		
Nature de l'innovation/Niveau d'originalité du projet/idée	Le jury examinera si le projet ou l'idée constitue véritablement une innovation (stratégie, concept, contexte, organisation, idée), une approche unique ou originale qui se démarque de l'environnement ou dans la communauté où le projet sera mis en œuvre ?	X	X	X	X
Cohérence Projet/Promoteur	L'équilibre entre le profil du postulant, ses compétences et les exigences de management du projet est un critère important lors de la sélection. Les candidats individuels ou collectifs doivent démontrer dans le formulaire d'inscription que l'équipe/porteur du projet sont capables de conduire le projet.	X	X		
Potentiel Marché	Le projet devra justifier de l'existence des clients/utilisateurs. Démontrer qu'il existe un problème/besoin. les opportunités et avantages concurrentiels de l'environnement économique, technologique et politique pour le développement du projet,?	X	X	X	X
Business Model	Comment le projet va-t-il faire rentrer de l'argent ? La cohérence des 9 blocs du business model, Rapport Proposition de valeur/Segment de client.	X	X	X	X
Engagement, motivation et conviction de l'équipe	Le porteur du projet possède-t-il les caractéristiques psychologiques, la motivation nécessaire, les traits de personnalité, l'attitude lui permettant de s'adapter aux réalités entrepreneuriales. Quelle est son aptitude à convaincre ?			X	X
Qualité du projet	Le jury appréciera le dossier dans sa forme : qualité de la présentation du dossier de candidature, le design des slides, la clarté des informations et hypothèses du projet. Il examinera également la qualité de la présentation orale...			X	X
Vote du public	Le public participera en votant pour les projets. Chaque candidat se chargera d'inviter ses amis et fans à voter pour lui. Le vote du public est noté sur 5 points et s'ajoutera sur les notes du jury lors de la finale.				X

ARTICLE 5 : RECOMPENSES ET REMISE DES PRIX

Les projets participants seront récompensés comme suit :

Pour les 300 candidats au concours sélectionnés :

- Une formation sur l'entrepreneuriat et le business model canvas
- Une session collective de mentorat
- Une attestation de participation

Pour les 75 candidats au concours sélectionnés

- L'ensemble des récompenses accordées aux 300 candidats,
- Une formation et coaching sur le business plan simplifié et le pitch
- Une nouvelle session collective de mentorat
- Une attestation de participation

Pour les 15 finalistes des premières compétitions :

- L'ensemble des récompenses accordées aux 75 candidats,
- Une publication de leur projet sur le site de « Guinée Startup Challenge »
- Du networking entre étudiants avec des personnes ressources
- Un mentor

Pour les 5 lauréats de la compétition finale :

Les projets retenus par le Jury seront récompensés par les dotations (ci-après « les Dotations ») suivantes :

- L'ensemble des récompenses accordées aux 15 candidats,
- Des packs de prix ci-après :
 - 1er Prix : 10 000 000 GNF + 6 mois d'accompagnement + Création à l'APIP + Compte en Banque
 - 2ème Prix : 7 000 000 GNF + 6 mois d'accompagnement + Création à l'APIP + Compte en Banque
 - 3ème Prix : 6 000 000 GNF + 6 mois d'accompagnement + Création à l'APIP + Compte en Banque
 - 4ème Prix : 5 000 000 GNF + 3 mois d'accompagnement + Création à l'APIP + Compte en Banque
 - 5ème Prix : 5 000 000 GNF + 3 mois d'accompagnement + Création à l'APIP + Compte en Banque

ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

6.1 Les participants s'engagent à ne pas divulguer les informations auxquelles ils pourraient avoir accès, notamment lors du concours, dès lors que ces informations ont un caractère sensible notamment sur un plan financier, déontologique, économique, technique, commercial, ou qu'elles sont déclarées comme tel par l'autre Partie, à :

- Les garder strictement confidentielles et s'abstenir de les communiquer à quiconque, sauf aux fins strictement nécessaires à la bonne participation au concours,
- S'abstenir de les exploiter, directement ou indirectement, ou permettre leur exploitation par un tiers sous leur contrôle, à toute fin autre que la bonne participation au concours.

Chacune des Parties s'engage en particulier à garder strictement confidentielles toutes les informations recueillies du fait de sa participation au concours et à observer la plus grande discrétion quant aux techniques, moyens et procédés de l'autre Partie, dont elle aurait été amenée à partager la connaissance du fait de sa participation au concours.

Les participants s'interdisent en conséquence de les divulguer à tout tiers ou de les utiliser à toute autre fin qu'autre que la bonne participation au concours.

Cet engagement de confidentialité, n'est pas applicable aux faits, études et informations et décisions qui sont dans le domaine public.

Le présent article « Confidentialité » survivra à la résiliation ou à l'expiration du Contrat pour quelque cause que ce soit.

6.2 Les participants ne cèdent en aucune manière leurs éventuels droits de propriété intellectuelle sur leurs projets soumis dans le cadre du concours/challenge. Toutefois, si l'Incubateur Ose Ton Emploi souhaite approfondir le projet, les participants et l'Organisateur pourront convenir d'un contrat.

Les participants s'engagent à ne pas porter atteinte aux droits des tiers (marque, droits d'auteur, brevet...) et à respecter les données personnelles et le droit à l'image de toutes personnes qu'ils pourraient être associé ou utilisé dans leur projet. A ce titre, chaque participant garantit à l'Organisateur que son projet n'affecte en aucune manière les droits éventuellement détenus par un tiers, et qu'il a obtenu le cas échéant l'autorisation de tiers ayant participé à son élaboration. Tout élément de tiers, y compris les logiciels libres, devront être identifiés clairement avec leur version, les termes de licence applicable et tout autre détail concernant leur utilisation.

Les participants, en s'inscrivant au Startup Challenge, autorisent expressément l'Organisateur, à titre gratuit, à communiquer, exposer et divulguer oralement, graphiquement ou par écrit les projets présentés dans le cadre de la communication faite sur le Challenge. Chaque participant autorise l'Organisateur à présenter l'ensemble des travaux réalisés sur tous les supports de communication attachés au présent jeu concours ainsi qu'à mentionner les noms, prénoms et images des participants. Les participants ne souhaitant pas autoriser l'exploitation de leur droit à l'image s'engage à le signaler expressément à l'Organisateur.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE ET LITIGE

L'Organisateur se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le Challenge. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

De même, en aucun cas l'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de litiges avec les sociétés responsables des lots offerts.

Des ajouts, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Toute contestation relative au jeu ou au règlement devra obligatoirement parvenir à l'Organisateur par écrit dans un délai d'un mois à compter de l'annonce des gagnants. En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable. Tout litige né à l'occasion du présent jeu concours et qui ne pourrait être réglé à l'amiable, sera soumis aux tribunaux compétents de Conakry.